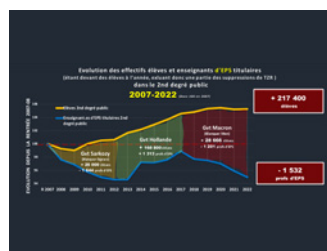




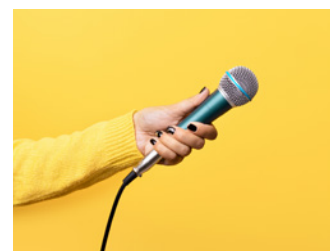
ENQUÊTE USURE PRO  
P. 6



DOSSIER RECRUTER +  
P. 7-10



UNE PÉTITION POUR GAGNER +  
ET MIEUX D'EPS  
P. 11



INTERVIEW STÉPHANE PEU  
P. 14

## ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

### 16 X 49.3 = ?

Le 7 novembre, E. Borne a engagé la responsabilité de son gouvernement pour la 16<sup>ème</sup> fois depuis sa prise de fonction en utilisant l'article 49.3. Le budget 2024 passe donc en force, encore une fois. Le déni de démocratie va plus loin encore. « *L'exécutif a en effet accepté de satisfaire certaines demandes (...) dans l'espoir d'obtenir suffisamment d'abstentions sur un autre texte budgétaire, le projet de loi de finances de fin de gestion* » (Le Monde, 8/11). Autrement dit, on « sécurise le soutien » de certains groupes par de petits arrangements.

Le budget de l'Éducation est aussi victime de ce traitement autoritaire. « *Un seul amendement est retenu par le gouvernement dans la nouvelle rédaction du projet de loi de finances* » (Café péda, 9/11), pourtant « *le texte déposé par le gouvernement comprend aussi des amendements qui n'ont même pas été discutés par l'Assemblée* ».

Reléguer le rôle des élu-es est un mauvais signal pour la démocratie et nourrit les inquiétudes pour l'avenir des services publics.

### MAUX LIBÉRAUX

Sanofi a « *l'intention de se séparer de son activité santé grand public en 2024* » (Marianne, 27/10), dont la plus connue est la production du Doliprane. « *Alors qu'après le Covid-19, la souveraineté sanitaire a été un enjeu majeur, la pilule a du mal à passer* » (Novethic, 31/10). « *Cela pose la question de l'avenir de ses sites de production dont on a tant parlé pendant la pandémie* », d'après Frédéric Bizard, économiste de la santé. Bien que Sanofi reçoive des subventions de l'État, « *depuis 2008, ce sont 16 usines et centres de recherche qui ont disparu de l'Hexagone* », selon la CGT Sanofi (AFP, 27/10 in Le Canard enchaîné, 1/11).

Santé publique ou profits des Big Pharma, la question ne devrait pas se poser.

### DESCENTE DANGEREUSE

« *Ce n'est pas la promotion du ski (...), c'est l'enterrement du ski qu'on est en train de faire* ». (France Info, 3/11). Pour F. Masnada, ancienne championne olympique, comme pour beaucoup d'autres skieurs, le « pillage » du glacier de Zermatt pour enneiger les pistes de l'épreuve de Coupe du Monde « crée une forte indignation ». D'autant plus que ces travaux ont « *bel et bien été entrepris de façon illégale* » (Reporterre, 3/11) selon la Commission cantonale des constructions du Valais.

Or, « *Les glaciers suisses ont fondu autant ces deux dernières années qu'entre 1960 et 1990* » (Le Dauphiné, 24/10), ce qui doit interroger l'organisation et le calendrier des épreuves de ski. Or, « *Si la neige est de plus en plus rare, les compétitions démarrent de plus en plus tôt pour des raisons économiques* ». (France Info, 3/11).

La  
chronique  
de

## Castor et Paul Luxé



### Une évaluation absurde, mais (presque) vraie !

Nous retrouvons nos 2 filles de profs,  
Lina et Eva avant les premiers CCF en EPS.

**Eva Luation** : Le prof d'EPS nous a présenté le barème pour le Pentabond. En fait, la performance ne compte que pour 12 points et le reste des points, ce sera sur des AFL 2 et 3 qu'il nous a dit. Le plus délirant c'est cet AFL 3 sur le rôle social.

**Lina Tension** : T'es pourtant très sociable ?!

**Eva** : Le rôle noté sera celui de ratisseur, ratisseuse pour moi ! Écoute bien ça, rigole pas : 1<sup>er</sup> degré : je marche sur le râteau et me prends un retour de bâton avec le manche dans la tête.

**Lina** : T'auras la bosse... des maths !

**Eva** : 2<sup>ème</sup> degré : Je prends le râteau à l'envers et ne ratisse pas avec les dents. Mes mains sont mal positionnées, les deux en pronation.

**Lina** : C'est technique, faut pas s'y prendre comme un manche !

**Eva** : 3<sup>ème</sup> degré : la prise est bonne, dos placé, mais avec le sable je fais des dunes, style celle du Pilat de Fréro Delavega.

**Lina** : La tablette numérique offerte avec le logiciel de planimétrie inclus va enfin te servir !

**Eva** : 4<sup>ème</sup> degré : Je suis experte en « ratisserie », sautoir parfaitement horizontal. J'ai le droit de porter un chasuble orange car j'ai atteint un niveau me permettant de présenter le concours de la DDE. Enfin une vraie passerelle entre le général et le pro !

**Lina** : À ce niveau, tu peux écouter « Heureux » de Fernand Raynaud !

J'avoue que ton histoire de sable au Bac paraît complètement farfelue.

**Eva** : Pourtant, le prof était sérieux quand il a présenté la fiche. J'ai regardé avec ma mère, c'est conforme au nouveau texte officiel, en plus on peut avoir jusqu'à 6 points en « râtelant ». Moi qui aime le sport, je trouve ça La...men...table !

**Lina** : Ton prof, je le connais et cela m'étonnerait qu'il applique vraiment cette évaluation ridicule, mais...

**Eva** : J'espère que le prof de Maths, lui, ne nous notera pas sur la manière d'effacer le tableau.

**Lina** : Oh au contraire, avec ça, comme en EPS, nous aurons des bonnes notes à la pelle.

**Eva** : T'as raison, c'est un bon plan pour ne pas se prendre un râteau !

# / SOMMAIRE /

## News //2

- Et pendant ce temps là...
- La chronique de Castor et Paul Luxé

## Édito //4

- L'urgente nécessité de l'apaisement
- Se syndiquer, s'organiser et gagner !
- Arras 13/10/23-Plus jamais

## Actions //5

- Le ministère doit entendre la réalité du terrain et les besoins de l'école

## Carrière //6

- Évolution de l'indemnité de résidence dans 62 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie
- Mutations inter 2024 : les militants-es du SNEP-FSU à vos côtés !
- Enquête usure professionnelle et fins de carrière : poursuivre le travail engagé

## Dossier « RECRUTER PLUS » //7-10

- Recruter plus pour enseigner mieux
- Pour la qualité et la continuité de l'EPS !
- Pour renforcer les apprentissages des élèves !
- Pour mieux vivre son métier !
- 4 h d'EPS : la voie de la qualité !
- Titularisation des contractuel-les
- La clé des mutations
- Recruter c'est bon pour l'avancement de carrière !

## #EPS2024 sur le terrain //11

- Une pétition pour gagner « + et mieux d'EPS »
- Assises nationales : un succès qui en appelle d'autres
- Soirée de l'EPS n°3 - 23/11 : « Qu'est-ce que savoir nager ? »

## Péda //12-13

- Tester ? Pas si simple !
- Bac EPS, rencontre DGESCO et IG
- Sport Scolaire

## Interview //14

- Interview de de Stéphane Peu

## Actualité //15

- Jeunesse et Sports : recruter + mais pour quoi faire ?
- Accord PSC : la FSU se positionne



## ÇA SE PASSE PRÈS DE CHEZ VOUS !

La campagne #EPS2024 bat son plein : depuis la rentrée, les actions se succèdent dans les académies pour réclamer les 4h d'EPS pour toutes et tous les élèves. À l'occasion de la Semaine de l'EPS, partout en France, des initiatives sont menées. Le SNEP-FSU a mis en ligne un site dédié : [snepfusu.fr/eps2024/](http://snepfusu.fr/eps2024/) sur lequel sont rassemblés les événements proches de chez vous, passés et à venir, mais aussi des outils pour agir dans son établissement (auto-collants, affiches, études permettant d'argumenter...).



À nous de saisir ces initiatives, de participer aux actions et aux stages organisés !

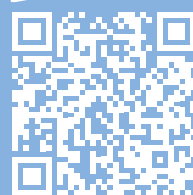


Le SNEP-FSU propose également une nouvelle publication numérique pour tous-tes les collègues : « l'Actu de l'EPS », qui livre l'actualité du SNEP-FSU et de l'EPS. Vous avez reçu la première le 20 octobre dernier, ne ratez pas les suivantes !

@dominique.parville@snepfusu.net



**POUR UNE PAIX JUSTE ET DURABLE !**  
LIRE LA MOTION ADOPTÉE  
PAR LE CONSEIL NATIONAL  
ET SIGNER LA PÉTITION





**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **SE SYNDIQUER, S'ORGANISER ET GAGNER !**

Au SNEP-FSU, l'acte de syndicalisation n'est pas un seul « soutien » au syndicat. C'est un engagement pour mieux s'organiser collectivement afin de défendre nos droits, en obtenir de nouveaux, améliorer nos métiers et le Service Public.

Organisé-es, nous sommes plus fort-es pour obtenir des avancées. C'est tout le sens de la campagne #EPS2024 qui se lance. Nous vous appelons à proposer l'adhésion massivement pour tous et toutes entrer en campagne et gagner.

*“L'intelligence défend la paix.  
L'intelligence a horreur de la guerre”*

(Paul Vaillant-Couturier)

## **ARRAS 13/10/2023 PLUS JAMAIS**

L'horreur s'est reproduite. Toutes nos pensées vont aux proches de Dominique Bernard, au professeur d'EPS et aux deux agents de la Région grièvement blessés. Nous adressons également tout notre soutien à l'ensemble de la communauté éducative de la cité scolaire Gambetta-Carnot, meurtrie par ce drame.

L'école publique et laïque est devenue la cible de tous les obscurantismes, qui ne tolèrent pas son rôle émancipateur : par son rôle d'instruction, d'éducation à l'esprit critique et d'apprentissage à la vie en collectivité, elle participe à l'émancipation des jeunes, elle leur permet de devenir des citoyen·nes éclairé·es.



Édito

## **L'URGENTE NÉCESSITÉ DE L'APAISEMENT**

**L**a xénophobie, le racisme, l'obscurantisme, le fanatisme gangrènent nos sociétés, les fracturent et génèrent des tensions de plus en plus fortes. La guerre en Ukraine, la guerre israélo-palestinienne, l'attentat d'Arras, les actes antisémites... mais aussi les attaques récurrentes et libérées dans les paroles comme dans les actes de groupuscules d'extrême droite sont autant de manifestations d'un monde en perte de repères qui se déshumanise au profit de replis identitaires, rejetant la faute de tous les maux sur l'Autre, cet Autre qui ne serait pas comme soi, de chez soi, avec une culture différente. À l'heure de ces conflits et de ces tensions, retrouver le chemin de l'humanisme et de l'universalisme est une bataille pour la paix, incontournable et urgente.

Dans ce schéma, l'École, l'Éducation ont un rôle primordial à jouer. Nelson Mandela disait : « L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde ». Mais, pour cela, il est nécessaire de lui donner tous les moyens nécessaires pour répondre à cet enjeu, à cette ambition. Elle a besoin d'un consensus national établi pour sortir des réformes incessantes nuisant à son efficacité et mettant les personnels en mal-être, en tension. L'École est un lieu de sociabilisation et d'appropriation des savoirs, seuls à même de construire cette société du vivre-ensemble et de combattre l'obscurantisme.

Agir pour la paix dans le monde c'est aussi agir pour que les injustices et les violences cessent dans notre pays. Et il en est qui ne peuvent perdurer plus longtemps, comme celles que vivent tant de femmes et de minorités de genre. À l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes et aux minorités de genre, nous appelons chacune et chacun à manifester le 25 novembre prochain.

*Édito écrit le 14 novembre 2023*

**Ce bulletin contient  
1 encart**

[@ benoit.hubert@snepsu.net](mailto:benoit.hubert@snepsu.net)



# LE MINISTÈRE DOIT ENTENDRE LA RÉALITÉ DU TERRAIN ET LES BESOINS DE L'ÉCOLE

**D**epuis le début de l'année, le rythme imposé par le ministère est effréné. Piloté par une volonté de transformation profonde de l'école, le ministre ne laisse que peu de marges aux organisations syndicales et à la profession pour s'emparer des sujets, à l'image du questionnaire « exigence des savoirs » arrivé pendant les vacances scolaires. Dans celui-ci les questions sont orientées, n'importe qui peut remplir et ce, plusieurs fois. D'où notre question : les réponses seraient-elles déjà prêtes ? Ou encore sur le sujet de la formation initiale, où le ministère veut boucler le scénario du futur concours avant les vacances de décembre, est-ce encore une fois sérieux au regard de ce que ce sujet engage pour l'avenir des élèves comme pour la profession. Le SNEP-FSU porte dans toutes les réunions la nécessité de prendre le temps de faire des bilans et des projections et surtout, porte un tout autre projet en termes de contenus d'enseignement (+ plus de pratique physique et sportive par rapport aux compétences méthodologiques et sociales par exemple), ou de formation initiale (Bac +5 contre bac +3) que ce que le ministère envisage. Ces sujets sont venus s'ajouter aux batailles existantes dans les établis-

sements. Les enseignant-es ont gagné la première bataille contre le Pacte, il faut maintenant mener la deuxième, demandons les bilans d'utilisation et regardons tous les travers causés par ce Pacte, comme nous l'avons dit, cela a déclenché de nombreuses tensions et incompréhensions. Un bilan transparent devra être réalisé et le SNEP, avec la FSU, continue de revendiquer le transfert de l'argent dédié au Pacte vers des mesures pour tous et toutes. C'est dans les lycées professionnels où les tensions liées au Pacte sont les plus importantes, alors que le collectif est absolument nécessaire en LP, et que celui-ci va encore être mis à l'épreuve avec la réforme de l'année de terminale de la voie pro. Ainsi, ce projet de schéma d'organisation acterait un trimestre en moins d'enseignements généraux dont l'EPS fait partie. Pour le moment, le ministère envisage d'arrêter les enseignements en mars, la fin de l'année serait consacrée à des stages en entreprise et/ou les 6 dernières semaines à une préparation au BTS. Donc, l'année des JOP, on enlève un trimestre de pratique physique aux élèves les plus éloignées de la pratique sportive ! L'intersyndicale voie pro appelle à une action de grève le 12 décembre pour mettre un frein à cette réforme.

Nous avons tous et toutes été profondément meurtri-es par l'attentat qui s'est déroulé à Arras. Après l'atterrissage, le ministère doit absolument prendre des mesures afin que cela n'arrive plus jamais. On ne le répètera jamais assez, la première condition nécessaire, pour un bon fonctionnement des établissements scolaires et un bon suivi des élèves, est bien la présence en nombre suffisant de personnels enseignants, CPE, sociaux et de santé. De même, il est essentiel d'avoir un accueil à la loge et des dispositifs d'alerte qui fonctionnent. Les professeur-es d'EPS sont par contre les oubliés des PPMS. Le SNEP-FSU demande un temps de discussion dans les établissements avec les personnels d'encadrement pour favoriser les échanges et permettre à chacun de poser les questions et d'évoquer les manques. La sécurité est fondamentale, cela passe d'abord par l'annulation des 2 500 suppressions de postes prévues au PLF 2024 et ensuite par des dispositifs de mise aux normes des bâtiments et des systèmes d'alarme, mais en aucun cas par de la vidéo-surveillance permanente ou encore de la reconnaissance faciale comme certains l'ont préconisé.

# ÉVOLUTION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

## DANS 62 COMMUNES DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE

L'indemnité de résidence (IR) va passer à 3 % sur 62 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie qui connaissent les plus fortes tensions sur le logement.

Une victoire, certes petite et partielle, mais toujours bonne à prendre s'agissant d'une revendication portée de longue date par la FSU 01 et 74 en particulier.

Cela concerne les contractuel·les et titulaires des 3 versants de la Fonction Publique, travaillant dans l'une de ces 62 communes. Le versement de l'IR sera effectif dès la paie de décembre 2023.

Pour un·e professeur·e d'EPS, en début de carrière, cela représente 57,60 € bruts par mois ; 143,50 € en fin de carrière.

Au regard des sommes correspondantes, c'est un premier pas mais cela ne répond qu'en partie et ne règle pas les problèmes de pouvoir d'achat et d'accès au logement.

Des enseignant·es sont obligé·es d'effectuer 2 à 3 heures de déplacement pour venir travailler dans les communes concernées et les agent·es des communes voisines sont soumis·es aux mêmes pro-

blématiques. Les TZR sont exclu·es du dispositif s'ils ou elles remplacent dans une de ces communes sans y être rattachés administrativement.

Le SNEP et la FSU demandent à redéfinir la cartographie datant de 2001 pour élargir le zonage et de rehausser le taux de l'IR. Toutes les communes ont vocation à bénéficier de l'IR.

L'État doit favoriser l'accès au logement par la réservation de logements aux fonctionnaires à des loyers modérés.

Les choix budgétaires actuels en sont bien éloignés, c'est la défense et l'attractivité pour le service public qui sont en jeu !

@didier.blanchard@snepfsu.net

### Rappel :

L'indemnité de résidence (IR), instituée pour compenser les disparités du coût de la vie sur le territoire national, est un complément de rémunération alloué aux agent·es public·es, en fonction du lieu de leur affectation, c'est-à-dire de leur commune de résidence administrative.

Son montant correspond à un taux de 1 % ou 3 % sur le traitement indiciaire brut et la NBI, selon la zone territoriale dans laquelle est classée la commune.

### Mutations Inter 2024 : les militant·es du SNEP-FSU à vos côtés !

C'est parti ! Saisie des vœux jusqu'au 29 novembre ; dans la foulée constitution du dossier et retour de la confirmation de demande et en janvier, vérification des vœux et barèmes retenus sur SIAM pour faire corriger ou changer si besoin. Ces étapes sont déterminantes et tout au long du processus, les militant·es du SNEP-FSU sont à vos côtés pour vous accompagner, conseiller et aider dans vos démarches. N'hésitez pas à les contacter !

@polo.lemonnier@snepfsu.net

Tous les éléments sur notre site :



## ENQUÊTE USURE PROFESSIONNELLE ET FINS DE CARRIÈRES : POURSUIVRE LE TRAVAIL ENGAGÉ !

La dernière réforme des retraites du gouvernement a pour conséquence d'allonger encore les carrières. Depuis

plus de 15 ans, le SNEP-FSU alerte les pouvoirs publics sur les formes particulières d'exercice du métier d'enseignant·e

d'EPS et l'usure professionnelle qu'elle entraîne.

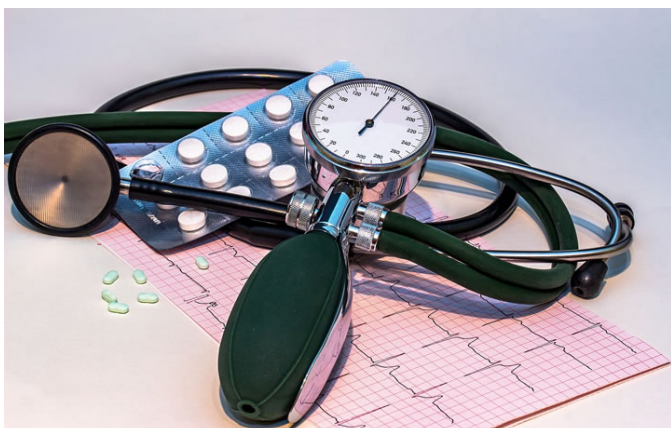
La mise en évidence de cette spécificité a été confirmée sans ambiguïté par l'enquête « usure professionnelle » du SNEP-FSU de 2021 à laquelle plus de 3 000 collègues ont répondu. Les bilans sociaux (national/académique) successifs corroborent le grand nombre d'accidents de services liés à l'enseignement de l'EPS et à la nature de cette activité professionnelle.

C'est pourquoi nous proposons à la profession de poursuivre le travail engagé, en remplissant

massivement cette nouvelle enquête.

Les données recueillies serviront d'appui au SNEP-FSU pour être force de proposition auprès du ministère de l'éducation nationale et celui de la transformation et de la fonction publiques pour porter la parole de la profession. Il est urgent d'aménager nos fins de carrière et de faire évoluer le dispositif de carrière progressive pour qu'il s'apparente à la Cessation Progressive d'Activité.

@sebastien.beorchia@snepfsu.net



# DOSSIER

## RECRUTER PLUS POUR ENSEIGNER MIEUX

Les enjeux éducatifs sont de plus en plus forts face aux maux de la société. L'enseignement des APSA n'est pas en marge de ces enjeux, bien au contraire ! Les différentes données sanitaires, le lien social qui se délite, l'inactivité physique qui se développe, la méconnaissance de la culture des APSA... sont autant de facteurs sur lesquels il faut agir pour développer une éducation complète de la jeunesse et sortir le système éducatif d'une forme de dualisme cartésien porté notamment par la question des fondamentaux tels que définis par le ministère (lire, écrire, compter).

S'agissant de l'EPS, la question n'est pas tant le recrutement que la hauteur de ce dernier. L'enquête de rentrée du SNEP-FSU avait fait la démonstration de manques criants et importants et au-delà de cela, avait fait le constat d'une dégradation des conditions d'exercice pour les enseignant-es et de conditions d'apprentissages des élèves, avec une surcharge des effectifs de classe complexifiée notamment par le « tout inclusion ». Permettre à chacun-e des élèves de s'engager pleinement dans les apprentissages des APSA nécessite de la part des enseignant-es une attention particulière. Ce ne peut être possible qu'avec des effectifs raisonnables et nécessite donc des recrutements massifs en lieu et place de pseudo-solutions coûteuses visant à externaliser ces apprentissages comme avec les deux heures de sport en collège.

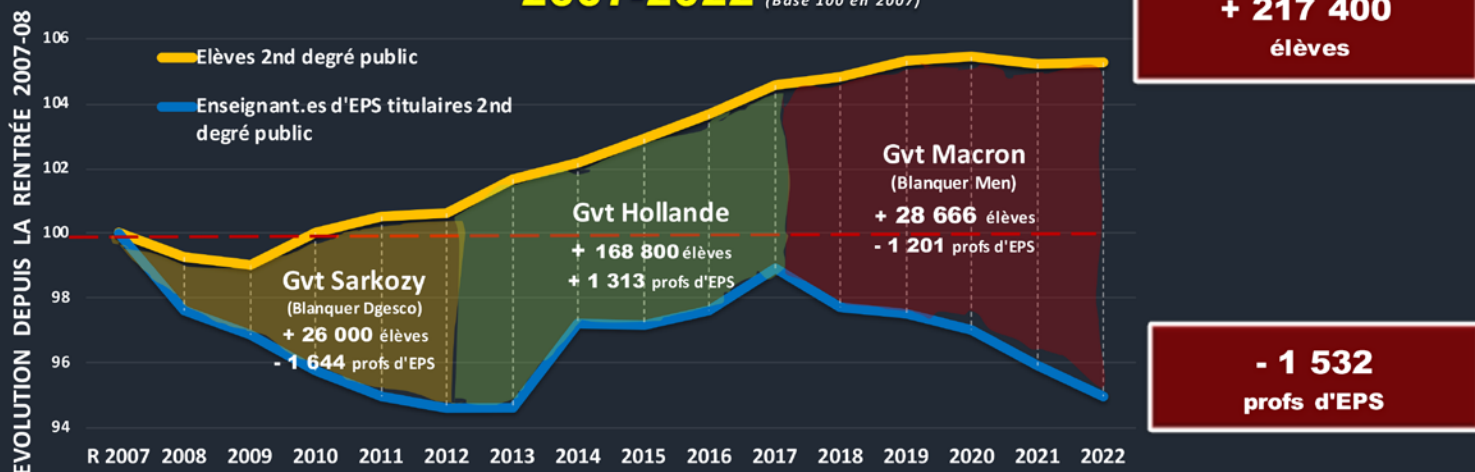
Derrière la question du recrutement c'est la qualité et la continuité du service public d'éducation qui sont en jeu. C'est pourquoi, chaque année, le SNEP-FSU bataille pour obtenir plus de recrutements aux concours. Ces batailles ont permis d'obtenir 30 postes supplémentaires en 2022 et 15 postes en 2023. Ces gains restent toutefois bien insuffisants et pour que la situation s'améliore significativement, nous réclavons l'ouverture de 1 500 postes par an pendant cinq ans.

Enseigner l'EPS, malgré les difficultés, reste un beau métier, un métier qui intéresse et provoque l'engouement de nombre de jeunes, il faut agir ensemble pour qu'il soit revalorisé, que ses conditions d'exercice soient améliorées et que les recrutements soient augmentés fortement.

@ benoit.hubert@snepfsu.net

### Evolution des effectifs élèves et enseignants d'EPS titulaires (étant devant des élèves à l'année, excluant donc une partie des suppressions de TZR) dans le 2nd degré public

**2007-2022** (Base 100 en 2007)



# POUR LA QUALITÉ ET LA CONTINUITÉ DE L'EPS !

Pour tout Service Public, il faut des personnels pour le mettre en œuvre et le faire évoluer. Le recrutement de personnels qualifiés est donc un enjeu incontournable et répondant (ou non) à la visée d'une École de la réussite de tous et toutes.

## Assurer le service public et sa continuité

Recruter des profs d'EPS est un choix politique important pour permettre l'effectivité de cette discipline sur tout le territoire. Avec **2 579 heures non assurées** en EPS dès la rentrée 2023 : le manque de recrutement n'est plus à démontrer.

Il faut aussi assurer la continuité du Service Public. Pour cela, l'État a souvent eu recours à l'emploi de personnels non titulaires. Après de nombreuses luttes impulsées par le SNES et le SNEP-FSU, le recrutement de personnels titulaires pour les remplacements est acté en 1985 (création des TR<sup>(1)</sup> devenus TZR). Depuis des années, la précarisation reprend le dessus. Elle est accentuée par la loi de transformation de la Fonction Publique (2019) qui favorise la contractualisation.

**En EPS, le nombre de contractuel·les a augmenté de 152 %<sup>(2)</sup> depuis 2017 !**

Avec le Pacte, le ministère mise sur les personnels en poste pour remplacer.

Pourtant, dans les années 2000, il n'était pas rare que des TZR soient affecté·es dans les établissements de collègues ayant des missions spécifiques (représentant·es syndicaux·ales, formation continue...) pour assurer la continuité de l'EPS : une solution efficace mais abandonnée faute de recrutements.

## Des enjeux qualitatifs pour l'EPS et le sport scolaire

Moins il y a de profs, moins il y a de classes et plus il y a d'élèves dans les classes. L'équation est implacable. Avec des effectifs pléthoriques, les conditions d'apprentissages se dégradent, et les élèves, notamment les plus en difficultés, apprennent moins. Nous ne faisons pas la même EPS à 20 ou à 30 par classe !

De plus, faute de recrutement, le ministère choisit de baisser le niveau de formation et de qualification. Depuis 2021, il fait appel à des étudiant·es (ECA<sup>(3)</sup>) ! Le SNEP-FSU rappelle qu'il dénonce cette

précarisation/ubérisation du métier, mais qu'il agit pour soutenir tous les collègues, titulaires ou non, pour faire respecter leurs droits et une EPS de qualité.

Recruter, c'est aussi améliorer le sport scolaire (forfaits AS) et permettre le développement des postes de CPD EPS en primaire, de PRAG en STAPS, SIUAPS dans le Supérieur... En bref, améliorer l'EPS de la maternelle à l'université, ainsi que le Service Public du sport soumis aux mêmes problématiques.

## Recruter pour + et mieux d'EPS et de sport : simple et basique !

@alain.decarlo@snefsu.net

(1) La mission de Titulaire Remplaçant est créée en 1985 ainsi que les postes correspondants dans le cadre du mouvement national unifié : une réelle avancée !

(2) Repères et Références Statistiques, 2022 (DEPP).

(3) ECA : Étudiant·es Contractuel·les Alternant·es. Étudiant·es en master 1 ou master 2, effectuant 6 heures hebdomadaires d'EPS en pleine responsabilité.

## POUR RENFORCER LES APPRENTISSAGES DES ÉLÈVES !

Les horaires d'EPS ne sont pas suffisants pour faire réussir tous·tes les élèves, notamment quand les installations sportives ne sont pas adaptées à la pratique et/ou éloignées des établissements.

De plus, le nombre d'élèves par classe réduit la pratique motrice de chacun·e. Au niveau du collège, la France est championne d'Europe des effectifs dans les classes : un bien triste podium !

Avec plus de 1 000 suppressions de postes en EPS depuis 2017 et + 20 000 élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré public, l'EPS « déborde » d'élèves par classe dans de nombreux établissements.

### Le manque de recrutement entraîne aussi une réduction des approfondissements :

- Les sections sportives ne sont plus dotées en heures par les recrutés. Les heures doivent être prises sur la DHG et entrent en concurrence avec d'autres matières.

- Les dédoublements sont remis en question (natation notamment).
- Dans les LP, les sections sont souvent regroupées, sans logique pédagogique, pour atteindre les 30 ou 35 en EPS...

### Mieux former pour mieux faire apprendre

Il faut aussi recruter davantage pour renforcer la formation initiale et continue, tout en assurant la continuité du service public. Actuellement, la formation initiale est dégradée car il manque de professeur·es pour assurer le Service Public. La formation est indispensable pour un traitement didactique de qualité dans toutes les APSA. Ce dernier permet de mieux cibler « ce qu'il y a à apprendre », enjeu déterminant des apprentissages.

Recruter pour baisser les effectifs par classe et développer la formation, c'est améliorer la réussite des élèves ainsi que le métier !

@alain.decarlo@snefsu.net



# POUR MIEUX VIVRE SON MÉTIER !

L'augmentation des recrutements permet de diminuer les effectifs par classe, mais aussi d'améliorer bien d'autres pans du métier.

En effet, s'il n'y a pas assez d'enseignant-es pour renouveler les départs en



retraite, la solution est simple : allonger le nombre d'années et forcer à travailler plus longtemps. Toute ressemblance avec des réformes passées (ou à venir) est fortuite.

De plus, s'il n'y a pas assez d'enseignant-es, tant pour les horaires obligatoires que pour les remplacements, il va être demandé de **travailler plus** (2 HSA, Pacte...). Parfois, les remplacements ne seront pas assurés. C'est une situation toujours difficile à vivre pour chaque enseignant-e ne pouvant assurer son service (maladie, maternité ou autre). L'administration sait parfois culpabiliser les collègues alors qu'il est de sa responsabilité d'assurer la continuité du Service Public.

Le potentiel de remplacement, c'est aussi une possibilité pour aménager les postes ou le temps de travail. Sans TZR

disponibles, l'administration refuse des allègements de service pour raisons médicales. Certain-es collègues, alors que leur situation médicale n'a pas évolué et nécessite toujours un aménagement de service ont déjà eu des réponses telles : « *nous ne renouvelons pas votre temps partiel pour nécessité de service* ».

Si nous ne voulons pas que ce soient les maigres moyens disponibles qui pilotent les choix de l'administration mais bien les besoins de nos métiers et de ses personnels, il faut porter les recrutements à hauteur des besoins.

Pour travailler mieux, bien vivre son métier, recruter plus : c'est essentiel !

@sebastien.beorchia@snefusu.net

@alain.decarlo@snefusu.net

## 4 H D'EPS : LA VOIE DE LA QUALITÉ !

Le renforcement de la pratique sportive et artistique à l'école passe par les 4h d'EPS. Pour les installer durablement dans le système scolaire, les « 4 heures » nécessitent de forts recrutements et des voies de titularisation par concours pour sortir nos collègues contractuel-les de la précarité.

L'école doit permettre à tous-tes les jeunes d'apprendre et d'accéder à une culture sportive et artistique. Pour construire un habitus de pratique, l'objectif n'est pas que l'élève fasse des expériences « éclairs » de consommateur-trices occasionnel-les, mais qu'il ou elle entre dans une pratique éclairée, source d'apprentissage et

investie d'une certaine motivation. C'est pourquoi il est indispensable de mettre en place un certain nombre de conditions pour atteindre cette ambition<sup>(1)</sup>. Le temps d'apprentissage et donc l'augmentation des horaires d'EPS est un élément structurel et structurant de ce que devrait être aujourd'hui la politique scolaire en matière de « sport ».

En 2024, nous fêterons les 30 ans de la 4<sup>ème</sup> heure en 6<sup>ème</sup> (1994). Cette « expérimentation » (annoncée comme telle !) a donné toute satisfaction aux élèves, aux parents et à la profession, car elle a permis de renforcer la réussite de tous-tes, notamment en stabilisant deux séances « longues » d'EPS hebdomadaires. Pourtant, même si plusieurs rapports parlementaires demandent un héritage immatériel des JOP 2024 en augmentant les horaires d'EPS pour aller vers les 4 heures sur toute la scolarité, la généralisation se fait attendre...

Alors que le ministère peine à assurer l'EPS sur tout le territoire, mettre en place l'augmentation des horaires passe-

ra par un recrutement massif indispensable, ainsi que la résorption de la précarité.

4 heures pour de meilleurs apprentissages mais aussi moins de classes par enseignant-e et donc un meilleur suivi, voici l'ambition de la campagne #EPS2024. La lutte des recrutements est pleinement inscrite dans l'objectif d'améliorer les horaires d'EPS et construire l'EPS de demain.

@andjelko.svrclin@snefusu.net

(1) L'opération « 2h de sport » est l'exemple d'une opération inefficace, sans ambition autre que la communication.



# POUR LES JEUNES, LA TITULARISATION DES CONTRACTUEL·LES ET L'AVENIR DE NOTRE MÉTIER

Aujourd'hui, de nombreux·ses jeunes se détournent du métier d'enseignant·e. Les concours (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) subissent une perte du nombre de candidat·es : c'est la « crise d'attractivité ». Cela est construit de toute pièce et dû à la dévalorisation des métiers de l'éducation et aux dégradations des conditions de travail.

Le CAPEPS n'échappe pas à cette tendance avec une chute de plus de 50 % du nombre de candidat·es à l'externe en 5 ans. Toutefois, le nombre de candidat·es en EPS reste important et permet de pourvoir l'ensemble des postes, et même des listes complémentaires (LC) depuis 3 ans. LC issues de l'action de la profession et des candidat·es, avec le SNEP-FSU à Vichy lors des oraux (pétition).

En EPS, le manque de perspectives, avec des concours très exigeants (peu de

postes, beaucoup de candidat·es = peu de réussite), ne motive pas les jeunes à se destiner au métier d'enseignant·e. Cela peut expliquer, en partie, que si les STAPS font le plein, que les métiers du sport se développent, la formation au métier d'enseignant·e d'EPS n'est plus la « voie royale ».

Pour augmenter l'attractivité de notre beau métier, il faut sécuriser l'avenir et donner des perspectives de long terme aux jeunes qui ne demandent qu'à enseigner et faire vivre notre discipline pour

la réussite de tous·tes les élèves. Il faut une planification des recrutements permettant aux étudiant·es de se projeter.

**1 500 recrutements annuels pendant au moins 5 ans : voilà le bon rythme !**

Pour les jeunes, et pour des perspectives de titularisation pour les collègues contractuel·les : agissons pour ouvrir les vannes des concours et préparer l'avenir de notre métier !

@ julien.giraud@snefpsu.net

## LA CLÉ DES MUTATIONS

Les recrutements aux CAPEPS (externe, interne) et à l'agrégation externe sont l'oxygène, voire la potion magique, indispensables pour permettre au plus grand nombre d'obtenir une mutation choisie.

C'est pourquoi, dans une perspective individuelle mais aussi collective, le SNEP-FSU appelle la profession à mener la bataille déterminante des postes aux concours.

Le mouvement inter-académique vient de s'ouvrir et près de 3 000 collègues d'EPS vont y participer. Chaque année, c'est aux alentours de 1 500 personnels en première affectation obligatoire et titulaires muté·es. Il faut donc

des postes pour permettre à chacun·e d'obtenir une mutation !

Les possibilités de mutations dans chaque académie sont contingentées par le calibrage. Ce calibrage est déterminé par le nombre de postes issus des recrutements, ainsi que des départs (retraites, mutations) de l'académie. Ce sont les implantations de postes issus des concours qui génèrent le gros des calibrages. C'est donc ce facteur qui permet de fluidifier les mutations. Le meilleur exemple est le mouvement 2015, consécutif au double concours, **multipliant par 2 le nombre de postes à implanter en académie**. Cette année-là, les barres d'entrée ont fortement chuté et

un grand nombre de demandeurs et demandeuses de mutation ont obtenu satisfaction. Certain·es à leur plus grande surprise, car n'espérant pas muter si tôt vu les barres antérieures !

Se battre contre les HSA, pour la création ou le maintien d'un poste en établissement contribue à imposer la nécessité de recrutements supplémentaires et donc à augmenter les possibilités de mutations futures. 1 500 postes par an pendant 5 ans c'est autant de mutations possibles à l'inter et à l'intra ; alors n'hésitez pas à mener la bagarre avec le SNEP-FSU.

@ polo.lemonnier@snefpsu.net

### Recruter c'est bon pour l'avancement de carrière !

Les recrutements favorisent aussi l'augmentation des promotions de grade (hors-classe et classe exceptionnelle). En effet, le nombre de promotions est calculé en fonction du nombre de promouvables. Ce dernier dépend du nombre de collègues titulaires dans le corps (profs d'EPS ou agrégé·es) et donc des recrutements !



# UNE PÉTITION POUR GAGNER « + ET MIEUX D'EPS »

La dernière « grande » pétition du SNEP-FSU remonte à 2005. F. Fillon prévoyait une EPS optionnelle pour le Brevet des collèges. 450 000 signatures plus tard, F. Fillon ravale son chapeau et l'EPS redevient obligatoire. Comme quoi, avec une pétition massive, on peut faire reculer un Ministre...

**A** la veille des JOP, le SNEP-FSU lance une campagne pour développer l'EPS. Notre discipline est affaiblie depuis des années (postes supprimés, horaires diminués en LP, plus d'épreuve spécifique au DNB, programmes moins exigeants...) et le métier dégradé (salaires, précarisation, réforme retraite, perte de sens...). Il n'est pas possible de « laisser-faire » et nous appelons à une mobilisation exceptionnelle pour reprendre en main notre métier et développer l'EPS. La 4<sup>e</sup> édition de la semaine de l'EPS, du 20 au 24 novembre 2023, marque le lancement de la pétition. La campagne #EPS2024 se poursuivra ensuite jusqu'à une grève pour « plus et mieux d'EPS » le 15 mars 2024.

**Au niveau de l'Assemblée Nationale, nos revendications se diffusent et plusieurs rapports parlementaires réclament un « héritage scolaire » des JOP en développant l'EPS :**

- Augmenter les horaires (pour aller vers les 4 heures).
- Renforcer la formation, notamment dans le 1<sup>er</sup> degré.
- Développer des sections sportives.
- Ouvrir le « pass'sport » à l'UNSS et l'USEP.
- Créer une unité d'enseignement à l'université, etc...

Il nous faut maintenant **accentuer le rapport de force pour transformer l'essai** et rien de tel qu'une pétition pour engranger les soutiens et élargir les alliances.

Les parents d'élèves constituent des alliés importants. Nous savons l'intérêt qu'ils portent à l'EPS, souvent plébiscitée par leurs enfants. Avec plus de 4 millions d'élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré public, leur nombre est un élément pour peser.

C'est pourquoi, nous invitons tous-tes les collègues à signer et faire signer (clubs sportifs, famille...), mais aussi à faire connaître cette pétition à tous les parents d'élèves de leur établissement. Pour cela, un « Kit pétition » est disponible sur le site du SNEP-

## LES ASSISES NATIONALES DU SPORT À L'UNIVERSITÉ : UN SUCCÈS QUI EN APPELLE D'AUTRES !

Une centaine de collègues (EPS, enseignant-es chercheur-es...) ont été ravi-es de se retrouver en présentiel les 13 et 14 octobre à Rennes pour s'arrêter... et réfléchir, débattre, proposer : sur quelles pratiques, formations et recherches ?

Cet événement a permis de débattre sur le Sport à l'université dans toutes ses dimensions et structures (STAPS/INSPE/SUAPS-GE/... FFSU), celles-ci entendues comme un service public (SP) du sport inséré dans le SP national de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche).

@ pascal.anger@snepfu.net



FSU.

La pétition « **Pour une jeunesse plus sportive : tout commence à l'école !** » n'est donc pas une énième pétition, mais bien un outil qui vise à construire l'EPS de demain : entrons tous et toutes en campagne et faisons exploser le compteur des signatures !



**Savoir nager ? Savoir se sauver ? Acquérir des techniques spécifiques ?**

Plongez dans le monde de la natation et découvrez ses enjeux passionnants ! Pour la 3<sup>e</sup> Soirée de l'EPS, nous explorons les politiques actuelles qui façonnent l'enseignement de la natation, ainsi que les controverses sur les différentes méthodes d'apprentissage. Des questions cruciales sur l'accès aux piscines, l'égalité des droits et les bienfaits de cette discipline sont abordées. Rejoignez-nous pour des discussions animées avec des regards d'expert-es, des témoignages et des réflexions sur l'avenir de la natation !

@ claire.sackepey@snepfu.net

# TESTER ? PAS SI SIMPLE !

La thématique des tests est revenue sur le devant de la scène avec l'annonce d'E. MACRON de tests physiques en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2024. Dressons un tour d'horizon de la question pour sortir d'une approche utilitariste et cerner les enjeux de la question d'un point de vue professionnel, politique et philosophique.

## Attention à l'apparente simplicité

Sous l'impulsion de l'institution (académies de Créteil, Dijon) ou du fait d'initiatives locales, des tests physiques sont déjà déployés dans nombre d'établissements. Face au recul des capacités physiques des élèves et à l'augmentation de la sédentarité, ils poursuivent un objectif oscillant entre diagnostic de santé et sportif. Ils s'appuient sur des tâches, simples, fermées, reproductibles afin de comparer entre individus, et dans le temps, des données quantitatives liées aux qualités physiques tout comme à la coordination.

et plus profitable (cf. marché du fitness), directement applicable à la contraction et mise en marché des services publics.

## Tests, politique d'austérité et néolibéralisme !

Ces analyses sont à croiser avec les politiques publiques actuelles, et notamment le Projet de Loi de Finances 2024 qui projette la suppression de 2 500 postes à l'EN. Plus encore, il s'agit de prendre garde au modèle de métier, d'école, et de société que l'on risque de contribuer à construire à travers la mise en œuvre de tests, et la

services publics. Elle structure une école fondée sur l'évaluation quasi permanente des élèves comme des enseignant-es, à vocations respectives de tri-orientation pour les uns, et rémunération différenciée et projet d'affectation pour les autres. Dans ce mouvement, l'école se recroqueville sur les savoirs fondamentaux et impose des méthodes de plus en plus prescriptives et restrictives. Le rapport de l'institut Montaigne, ou encore les prises de positions de G. Attal dictent le tempo de cette vision, dont les tests en EPS pourraient être l'un des outils.

## Les enseignant-es d'EPS au cœur du projet d'émancipation

Aujourd'hui, les données convergent : les inégalités dans l'accès aux pratiques sportives explosent sous le versant socio-culturel et de genre. Combinées à la montée de la sédentarité, elles dressent un panorama inquiétant, sur lequel ce sont paradoxalement les acteurs médicaux ou sportifs qui sont conviés à s'exprimer. Ne devrions-nous pas, enseignant-es d'EPS, être les plus légitimes à expliciter le niveau de sportivité et de condition physique de la jeunesse française ?

Les tests pourraient nous permettre d'avancer. Plutôt que des tâches simples, isolées, interprétables immédiatement, prétendument objectives et dès lors naturalisantes, ne pourrait-on pas envisager des tâches significatives culturellement, encapsulant des savoirs, qui permettraient non pas de tester pour figer, c'est-à-dire faire entrer dans une catégorie et un cursus préétabli, mais bien de tester pour réguler des apprentissages ambitieux ? Le débat est ouvert, et devra être nourri par des propositions.



Pour autant, hors EPS, dans le secteur marchand, les tests et outils de captation de données associés se développent. Ils articulent intelligence artificielle et big data. Deux logiques les structurent et font naître de profondes inégalités. À une logique élitiste, qui enrichit la prise de décision humaine au service de la performance dans un contexte de haut niveau d'expertise (cf. Fédération Française de Rugby), s'oppose une logique de masse, basique, standardisée, qui efface l'être humain au profit d'une interface homme machine moins onéreuse

mobilisation d'outils pour ce faire, sans réflexion autre qu'utilitaire. Le risque est bien de minorer l'expertise professionnelle des enseignant-es d'EPS en déployant des tâches qui se suffiraient à elles-mêmes.

En effet, les caractéristiques des tests en EPS évoqués précédemment (« normalisés », « identiques pour tous » « obtention de résultats suffisamment simples pour un retour immédiat des résultats vers les élèves ») fonctionnent en miroir avec le déploiement d'une politique néolibérale des

[@eric.donate@snepfsu.net](mailto:eric.donate@snepfsu.net)

**pour aller plus loin**



# BAC EPS, RENCONTRE DGESCO ET IG : POUR UNE VALORISATION DE L'ÉVALUATION PRATIQUE DES APSA

BAC EPS, les enseignant-es vont devoir faire remonter les notes de chaque AFL. Ces 3 notes vont faire la démonstration qu'elles favorisent les élèves les plus scolaires et donc issu-es des milieux sociaux les plus favorisés. Il est urgent de valoriser l'AFL1.

**A**près 3 années de mise en place du bac, la DGESCO et l'inspection générale souhaitent différencier la remontée des notes des attendus de fin de lycée (AFL) ou pour les lycées professionnels (AFLP). Les enseignant-es



d'EPS vont devoir faire remonter 3 notes pour les lycées ou 4 pour les LP. Cela fait donc une double saisie, une fois pour soi et une fois pour rentrer les notes sur le logiciel. 9 notes en lycée et 12 notes en lycée pro. Au-delà de l'augmentation du risque d'erreurs, cela représente un travail qui n'a pas de sens.

## Cyclade et les 3 notes : vers une valorisation de l'AFL1

Le texte officiel ne fait d'ailleurs à aucun moment référence à la nécessité de remonter cette subdivision. Les derniers rapports de la commission d'évaluation nationale aux examens en EPS ne font pas mention de cette absence de subdivision de la note comme un problème particulier et ne donnent aucune recommandation.

La seule raison serait de se donner un outil d'analyse. Cela risque de valider un existant que nous ne cessons de dénoncer. Une EPS qui tend à reproduire les inégalités de genre et de classe. Les attendus de fin de lycée liés au méthodologique ou au savoir s'entraîner sont plus favorables aux

élèves les plus scolaires et donc issus-es des milieux sociaux les plus favorisés. Dans le même temps les filles restent moins en réussite. Les grandes perdantes en EPS sont les filles des lycées professionnels.

A demi-mot, c'est une façon de reconnaître que l'AFL1 n'est pas assez pris en compte et que l'augmentation des notes s'explique par une baisse de la place accordée à la motricité, à l'activité sportive. Il est plutôt contradictoire qu'alors même que les déclarations montrent une volonté de valoriser l'activité sportive à l'école et dans la société, que la dimension pratique de cette culture ne représente que 60 % de la note finale.

Il est urgent de remonter à 16 points la dimension pratique de l'EPS, la commission nationale des examens a cette prérogative et peut agir dans ce sens. Le SNEP-FSU continuera de porter ces propositions dont celle d'un doublement du coefficient au bac. Une mesure gratuite mais symbolique pour les JOP 2024.

[@bruno.cremonesi@snepfsu.net](mailto:bruno.cremonesi@snepfsu.net)

## SPORT SCOLAIRE

Le début de l'année scolaire 2023/2024 à l'UNSS a suscité de nombreuses tensions au sein de la profession. Sur les questions de responsabilités, d'accompagnement d'élèves et de finances, l'activité du SNEP-FSU a été permanente, se poursuit et se poursuivra sans relâche.

**A**près avoir obtenu la suspension de l'obligation de renseigner le mail des parents le 15 septembre, l'obstacle concernant la présence d'un-e prof EPS de l'AS à tout moment des entraînements et/ou rencontres UNSS est levé depuis le 16 octobre, sous conditions de conventions inter-AS et d'agrément des comités directeurs (voir l'article sur notre site). Pour le SNEP-FSU, cela s'avérait indispensable pour fa-

ciliter et accroître la pratique de tous-tes nos élèves et sur tout le territoire, ce que semblait avoir « oublié » la DN UNSS.

Le prochain CA UNSS du 15 décembre sera l'occasion d'évoquer les questions budgétaires. Cette thématique cristallise fortement les discussions depuis maintenant quelques années. Le SNEP-FSU insistera de nouveau sur les problématiques récurrentes d'annulations de rencontres et sur le montant et le versement des crédits d'ani-

mation. Il n'est pas question que les économies envisagées par la DN UNSS se fassent au détriment des élèves et portent sur les rencontres, quel qu'en soit le niveau. L'UNSS se doit de maintenir une offre conséquente et ambitieuse pour les élèves.

Enfin, puisque la première phase des élections des élu-es des AS se termine, le SNEP-FSU remercie les collègues qui auront organisé le vote au sein de leurs associations sportives. Comme les élu-es des AS des

listes « le sport scolaire un droit pour toutes et tous », le SNEP-FSU a essayé de vous accompagner au mieux pour clarifier et faciliter l'organisation du vote. Nous espérons que le plus grand nombre d'associations sportives aura pu mener à bien cette période électorale. La parole des élu-es des AS, parole du terrain, est essentielle dans la vie démocratique de l'UNSS.

[@nathalie.francois@snepfsu.net](mailto:nathalie.francois@snepfsu.net)



# NOUS CONSTRUISONS LES HABITUS DE PRATIQUE SPORTIVE GRÂCE À L'EPS ET SES PROFESSEUR·ES

INTERVIEW **STÉPHANE PEU**

 Par Bruno Cremonesi



Stéphane Peu, député (Gauche démocrate et républicaine) de la Seine-Saint-Denis auteur d'un rapport parlementaire sur les retombées économiques et sociales des Jeux olympiques et paralympiques avec Stéphane Mazars, député (Renaissance) publié en juillet 2023.

## Bruno Cremonesi : Quelles sont les principales recommandations pour développer l'EPS à l'école ?

**Stéphane Peu :** La première chose, et vous le savez mieux que quiconque au SNEP-FSU, c'est de consacrer de nouveau l'EPS comme une véritable matière à part entière, présente dans les épreuves du brevet par exemple. L'EPS comme matière est une conquête, une conquête fragilisée ces dernières années, dans les discours et dans les actes.

La mise en place du bouger 30 minutes par jour a considérablement brouillé le message sur ce qui était attendu de l'école en matière d'activité physique et sportive. Il aurait fallu augmenter le volume horaire effectif d'EPS. Pour cela, les ressorts sont identifiés : améliorer la formation initiale et continue des professeur·es du premier degré, retrouver des conseiller·es pédagogiques en EPS, construire des équipements de proximité pour éviter de perdre trop de temps dans les trajets.

L'EPS dans le secondaire, cela doit être 4 heures au collège à tous les niveaux et pas seulement en sixième. Notre rapport insiste aussi sur le sport scolaire, nous avons rencontré les fédérations. Elles doivent pouvoir être le pont entre l'école et le sport fédéré. Il faut mieux valoriser l'engagement des professeur·es du premier degré en faveur du sport scolaire.

Nous soumettons également d'autres propositions au débat : expérimenter la mise en place de référent·es EPS dans les écoles ou encore la possibilité pour les professeur·es d'EPS d'intervenir dans le 3<sup>e</sup> cycle de l'école primaire.

Sur 53 propositions du rapport, environ la moitié concerne l'école, du primaire au Supérieur, preuve que c'est notre principal outil pour la construction d'un service public du sport en faveur d'une culture sportive pour toutes et tous.

## B.C. : Quelles sont vos recommandations pour développer le sport dans la société ?

**S.P. :** À l'école, nous construisons les habits de pratique, grâce à l'EPS et ses professeur·es. Ensuite, l'idée est que tous les publics puissent pratiquer en fonction des envies, des capacités, des attentes.

Il faut casser les barrières à la pratique : de genre, territoriales, liées au handicap, au milieu social également. L'enjeu est d'aller chercher ces « publics » comme on dit.

Pour cela, il faut construire des équipements pertinents, de proximité, en particulier dans les zones carencées. Chez moi en Seine-Saint-Denis, il y a 16 équipements pour 10 000 habitants, c'est très nettement en dessous de la moyenne nationale. La première chose est donc d'avoir des lieux de pratique. Mais avoir un stade, un gymnase, un city stade sans éducateur·rices dedans ça ne sert à rien. Il faut donc soutenir les clubs, l'emploi et le bénévolat sportif pour leur permettre d'élargir leurs horaires, les nouvelles pratiques axées notamment sur le loisir, aller chercher d'autres formats. Il y a une baisse des licencié·es en faveur de pratiques autonomes.

Un exemple : dans mon département, nous accueillons le centre aquatique olympique.

C'est bien mais dans le même temps, plus de 40 % des enfants ne savent pas nager. Si les Jeux ne permettent pas de faire drastiquement baisser ce chiffre, alors nous aurons raté quelque chose. C'est pour cela que j'appelle de mes vœux une grande loi cadre sur le sport à la sortie des jeux.

## B.C. : Quelle serait pour vous la priorité sur le budget 2024 pour un héritage des Jeux

**S.P. :** Nous sortons d'une période budgétaire où j'ai porté de nombreux amendements pour augmenter les moyens des politiques sportives et développer l'EPS. Le budget de l'État en matière de sport est ridiculement bas, environ 1 milliard d'euros. Dans le même temps, les collectivités territoriales dépensent environ 12 milliards d'euros. Les élu·es locaux·ales attendent un meilleur soutien de l'État. J'ai proposé le déplafonnement des taxes finançant l'ANS, ce qui permettait de dégager plus de 200 millions supplémentaires, fléchés sur le développement des pratiques. Il a été voté, mais le 49.3 a balayé tout cela. De même, j'ai proposé des crédits pour recruter à termes 1 500 professeur·es d'EPS supplémentaires. La réussite des Jeux ne passera pas que par le nombre de médailles mais par la construction d'un véritable service public du sport et pour cela, il faut y consacrer enfin les moyens nécessaires ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui.

 Synthèse du rapport



## JEUNESSE & SPORTS : RECRUTER + MAIS POUR QUOI FAIRE ?

Le projet de loi de finances 2024 prévoit la création de 189 ETP (équivalents temps pleins) dans les services Jeunesse et Sports, avec 153 ETP portés par le MENJ et 36 par le MSJOP. 20 % de ces créations de postes concerneraient les fonctions support (personnels administratifs dans les rectorats) et 80 % relèveraient des fonctions métiers J&S.

**S**i on le rapporte au nombre total d'agent-es J&S (environ 5 000), ce renfort en moyens humains semble conséquent. Mais si on se souvient des suppressions drastiques de postes subies avant

de rejoindre l'Éducation Nationale (on était passé de 8 000 en 2007 à 4 500 en 2018), ces perspectives de recrutements sont très insuffisantes.

Et si on s'intéresse aux missions visées par ces recrutements, on se rend compte qu'il s'agit

d'une part d'accompagner la montée en puissance du service national universel (SNU) par les services J&S et d'autre part, de renforcer les missions de police administrative (contrôle des accueils collectifs de mineures et des établissements d'activités physiques et sportives, enquêtes sur les violences sexistes et sexuelles, lutte contre la radicalisation, ...). En revanche, il n'est pas prévu de moyens nouveaux pour renforcer les missions de soutien à la vie associative, à l'éducation populaire ou au développement du sport pour le plus grand nombre...

Face à nos interpellations sur l'avenir de « Jeunesse et Sports » après les jeux olympiques et

paralympiques de 2024, nos interlocuteurs répondent que les budgets (en augmentation) et les trajectoires d'emplois (favorables) traduisent une volonté du gouvernement de renforcer ce périmètre ministériel, et non de le faire disparaître. Mais pour le SNEP-FSU, ces signaux ne sont pas suffisants. Les politiques publiques J&S ne doivent pas se limiter à la gestion de dispositifs et aux inspections-contrôles, mais inclure les missions historiques J&S requérant l'expertise technique et pédagogique des personnels J&S.

[@gwnaelle.natter@snefpsu.net](mailto:gwnaelle.natter@snefpsu.net)



## ACCORD PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE (PSC) : LA FSU SE POSITIONNE

La FSU s'est positionnée en « pour » afin d'acter les avancées de l'accord interministériel PSC sur la prévoyance (incapacité, invalidité, décès) pour les agent-es de l'État. L'enjeu était de mesurer en quoi celui-ci permettait ou pas de répondre aux besoins des agent-es et plus particulièrement à la spécificité d'exercice des métiers d'enseignant-e d'EPS et de professeur-e de sport.

**S**ur le champ de l'incapacité, s'il n'y a pas d'avancée pour les congés de maladie ordinaire (CMO) et de longue durée (CLD) les dispositions relatives au congé de longue maladie (CLM) évoluent dans un sens favorable. Le droit à ce congé est désormais possible même lorsqu'un CLD a déjà été octroyé pour la même pathologie. L'assiette de rémunération prise en compte sera élargie aux primes et l'indemnisation sera portée à 60 % de cette assiette contre 50 % actuellement.

Pour les contractuel-les les conditions d'ancienneté pour les droits au congé de grave maladie seront réduites à quatre mois contre un an actuellement.

Par ailleurs, la mise en retraite pour invalidité sera supprimée au profit d'un nouveau régime qui permettra le maintien en emploi des collègues.

En matière assurantielle complémentaire, le type de contrat prévu par l'accord permet de compléter l'incapacité de travail, l'invalidité et le décès des risques les plus lourds. La participation employeur est fixée à 7 euros par mois. La couverture complémentaire des autres risques est présentée en garantie additionnelle exclusivement à la charge de l'agent-e.

L'obligation pour l'employeur de proposer un contrat et d'y participer pourrait laisser espérer qu'il sera largement souscrit par les personnels, permettant une mutualisa-

tion importante de la couverture risque. La mise en œuvre du contrat collectif ouvrirait la possibilité de souscription sans questionnaire de santé, sans tarification selon l'âge ou l'état de santé.

Dès le début des négociations, la FSU a dénoncé le fait que les retraité-es sont exclus de la prévoyance alors que c'était l'occasion d'ouvrir de nouveaux droits sur la perte d'autonomie et la dépendance.

Les représentant-es de la FSU ont pu faire bouger le texte initial dans un sens positif. Cependant, il sera nécessaire de se mobiliser pour gagner la seule vraie réponse à la hauteur : le « 100 % Sécu ».

[@sebastien.beorchia@snefpsu.net](mailto:sebastien.beorchia@snefpsu.net)

# On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

## MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité\* des enseignants est assurée MAIF.  
**Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant